

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**

BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 18 juillet 2005

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	26

Date de convocation
12 juillet 2005

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

Objet de la délibération

L'an deux mille cinq, le dix huit juillet à 17h30, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle de la Distillerie à Tressan, sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

Présents : M. DIAZ Manuel - M. CADILHAC Jean François – CONTRERAS Sylvie – M. LASSALVY Christian – M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain – M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André – M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles – M. FOUCHERE Marc - M. ROQUAIN Jean Michel - M. ASENSI Raphaël – M. ALVERGNE Michel - M. TOURET Jean Louis - M. REQUIRAND Daniel – Mme GERBAL Renée - M. ASTIE Michel – M. GASTAN François – Mme GUERRE Nicole - M. GELY William - M. BERTOLINI Jean Pierre

Absents excusés : M. PIERRUGUES Georges - Mme MARTIN Françoise - Mme FOURNEL Michèle- M. NOUGAREDE Elie – M. ANDRIEUX Jacques - M. GHIBAUT Jean-Pierre

Absents : M. SALASC Philippe - M. AGOSTINI Jean André - M. PONCE Jean Claude - M. DEJEAN Maurice - M. JOVER Jean Marcel – M. GOMEZ René – M. CABELLO Gérard - M. CARCELLER Claude - M. SANCHEZ Norbert - M. DONNADIEU Jacques – M. BELLOC Jean Paul - Mme VIVEN Isabelle - M. RUIZ Jean-François

Madame Françoise Martin donne pouvoir à Monsieur Manuel Diaz
Monsieur Jacques Andrieux donne pouvoir à Monsieur Louis Villaret
Monsieur Jean Pierre Ghibaut donne pouvoir à Monsieur Michel Astie
Madame Sylvie Contreras est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.

**75-2005
Parc d'activités « Domaine de Trois Fontaines » : commercialisation de lots**

Monsieur R. Asensi, rapporteur, explique que le conseil communautaire du 20 décembre 2002 a décidé de la création du Parc d'Activités "Domaine de Trois Fontaines" sur la commune du Pouget.

5,2 hectares de terrains viabilisés sont ouverts à la commercialisation aux entreprises désireuses de s'y implanter.

Un groupe de travail, composé de membres de la commission développement économique, et des représentants de la Chambre de commerce et d'Industrie de Montpellier et de la Chambre de Métiers de Montpellier, a été réuni. Il propose de sélectionner les entreprises à implanter sur le Parc d'Activités au regard des critères suivants :

- > *priorité A : domaine ou secteurs d'activités de l'entreprise :*

- ✓ Agriculture et agro-alimentaire
- ✓ Artisanat lié à l'habitat
- ✓ Artisanat lié à la production
- ✓ Commerce de gros ou lié à la fabrication

> *priorité B : projet de l'entreprise*

- ✓ situation financière saine de l'entreprise
- ✓ projet de création – développement, avec présentation du plan de développement
- ✓ entreprises acceptant les conditions de commercialisation et d'aménagement
- ✓ favoriser la complémentarité d'activités

Monsieur R. Asensi précise que sur la base de ces critères, il est proposé au conseil communautaire de voter la commercialisation des locaux suivants :

n°lot prévisionnel	Société	Activité	Commune d'origine	Superficie approximative
3	Frédéric MATAN	Taille de pierre et sculptures	CAISSARGUES	1287 m ²
5	PBM Méditerranée	Négoce de matériaux de construction	JUVIGNAC	3820 m ²
9	Daniel POUJOL	Menuiserie ébénisterie	CANET	1382 m ²
7 et 8	SARL PALAU	Entreprise de maçonnerie	VENDEMIAN	2786 m ²
12	Etablissements TERRAL	Construction de matériel viticole	CANET	5988 m ²
TOTAL				15 263 m²

Le coût total du Parc d'Activités étant de 2 896 336 € HT (phase DCE), il est proposé qu'un prix de vente soit établi pour ces lots en fonction des superficies :

- < 2000 m² : 30 € HT/m²
- [2001-5000] : 28 € HT/m²
- > 5000 m² : 25 € HT/m²

Cela correspond à la répartition des recettes suivantes :

- 18,5 % Union européenne (FEDER)
- 10,9% Etat (DDR)
- 22,6 % Conseil Général de l'Hérault
- 48% vente des lots

Le Conseil, Oüi l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la vente des lots 3, 5, 7, 8, 9, 12, pour une superficie totale de 15 263 m², sur la base des prix suivants : parcelles < 2000 m² : 30 € HT/m² ; [2001-5000] : 28 € HT/m² ; > 5000 m² : 25 € HT/m²
- d'autoriser le Président à solliciter les aides financières relatives à la création du Parc d'Activités auprès des partenaires de la Communauté de communes

Fait à Gignac, le 25 juillet 2005

Le Président

Louis Villaret